



LES INFIRMIERS-POMPIERS DU NORD NE PORTERONT PLUS SECOURS

[FERMETURE des SECOURS INFIRMIERS]

⚠️ POMPIERS DU NORD ⚠️

Jacques HOUSSIN, Président du Sdis59 et Conseiller Départemental du Nord sur la (mauvaise) proposition de Gilles GREGOIRE directeur départemental des pompiers du NORD souhaite empêcher les infirmiers sapeurs-pompiers de porter secours à la population et les « recentrer » sur les seules activités de soutien et de formation.



Il va proposer au prochain conseil d'administration du SDIS59, le 22 février de ne plus déclencher les infirmiers pour porter secours à la population sur les accidents, les arrêts cardiaques, les malaises graves, les noyés, pendus...

Dans des déserts de soins, après les fermetures de services d'urgence, de SMUR, la fragile population du Nord se voit privée de ses infirmiers-pompiers qui interviennent pour la soigner dans des situations parfois dramatiques jour et nuit depuis plus de 20 ans !

Elus, pensez à votre population !

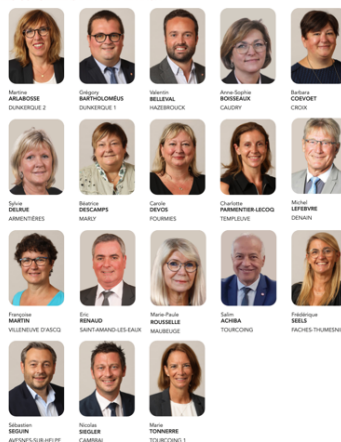
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DU NORD

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord est composé de 30 membres : 22 Conseillers départementaux, 7 représentants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et un représentant des communes du Nord.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX



LES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE



ASSISTENT AUX SÉANCES AVEC VOIX CONSULTATIVE



LE REPRÉSENTANT DES COMMUNES



ASSISTENT AUX SÉANCES



06 81 81 57 82

86 route de Nielles 62610 AUTINGUES

59@snspp-pats.fr



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

RAPPORT N° AG - 01

OBJET : Recentrage des ressources du Pôle Santé et Secours Médical (PSSM) sur ses missions prioritaires et obligatoires.

Le PSSM dispose de ressources humaines et matérielles implantées sur l'ensemble du territoire départemental. Parmi celles-ci, figurent 7 véhicules légers infirmiers (VLI) affectés dans les centres d'incendie et de secours (CIS) Avesnes-sur-Helpe, Caudry, Denain, Douai, Gravelines, Hazebrouck et Villeneuve d'Ascq. Ces véhicules de type véhicule léger utilitaire sont systématiquement armés par un infirmier et, éventuellement, par un médecin. Ils disposent du matériel nécessaire à la mise en œuvre des protocoles infirmiers de soins d'urgence et de matériel médical réservé à l'usage des médecins.

Ces VLI présentent une double activité opérationnelle :

- ① Ils prennent en charge le soutien sanitaire opérationnel, mission propre du PSSM qui a pour objet la préservation de la santé et de la sécurité des sapeurs-pompiers ainsi que le maintien de la capacité opérationnelle sur la zone d'intervention. Ce soutien opérationnel s'appuie sur l'analyse et la prévention des risques en lien avec le COS, la surveillance de l'état de santé des sapeurs-pompiers engagés et au besoin la remise en condition physiologique.
- ② Ils participent à l'aide médicale urgente au bénéfice des victimes et dans le cadre fixé par les autorités en charge de la politique sanitaire, soit en qualité de précurseur d'une équipe SMUR, soit comme moyen santé se suffisant à lui-même ou en carence de SMUR.

Or, il s'avère que cette seconde activité mobilise une ressource beaucoup plus importante que celle tournée vers la santé et la sécurité des sapeurs-pompiers.

Dans un contexte où la santé et la sécurité des sapeurs-pompiers constituent l'un des objectifs majeurs du plan stratégique et où la situation financière est particulièrement contrainte, il apparaît nécessaire de revoir cette allocation de ressources en recentrant le PSSM et les VLI sur les priorités du SDIS.

Dans ce cadre et en application de l'article L.1424-42 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et en conformité avec le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) et le règlement opérationnel, les VLI sont désormais dédiées dans le domaine opérationnel à 2 missions :

- Le soutien sanitaire opérationnel, tel que présenté supra ;
- La couverture des risques complexes (opérations avec nombreuses victimes, accident routier, accident ferroviaire, menace NRBC, tuerie de masse, ...).

Il est à noter que le SDIS continuera à participer à l'aide médicale urgente, la loi du 25 novembre 2021 dite loi Matras ayant inscrit la possibilité pour les sapeurs-pompiers secouristes de pratiquer des actes visant notamment à recueillir et à transmettre au médecin régulateur des informations à caractère clinique permettant l'évaluation de l'état de santé de la victime (pression artérielle, glycémie, taux de saturation en oxygène, ...).

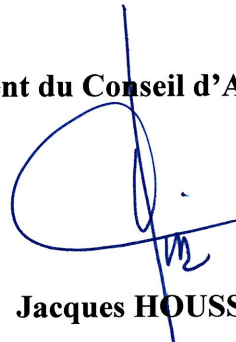
Ce recentrage des missions opérationnelles va permettre aux infirmiers sapeurs-pompiers de transférer un important volume horaire sur des objectifs prioritaires :

- Le contrôle de l'aptitude médicale et la surveillance de la condition physique. Il s'agit d'un axe central des politiques de préservation de la santé des agents et de diminution de l'absentéisme, en particulier via la généralisation de la prévention ;
- La formation de l'ensemble des sapeurs-pompiers au secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP);
- La surveillance de l'état des équipements médico-secouristes.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- de prendre acte du recentrage de l'activité des infirmiers et des VLI sur :
 - En matière d'opérations de secours : le soutien sanitaire opérationnel et la couverture des risques complexes ;
 - Hors opérations de secours : le contrôle de l'aptitude médicale, la surveillance de la condition physique, la formation SSUAP et la surveillance de l'état des équipements médicaux-secouristes.

Le Président du Conseil d'Administration,




Jacques HOUSSIN



















LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DU NORD

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord est composé de 30 membres : 22 Conseillers départementaux, 7 représentants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et un représentant des communes du Nord.







LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	1 ^{er} Vice-Président	2 ^e Vice-Président	3 ^e Vice-Président	
				
Jacques HOUSSIN LAMBERSART	Marie-Hélène QUATREBOEUF ORCHIES	Régis CAUCHE CROIX	Thierry ROLLAND Conseiller Communautaire MEL	Nicolas LEBLANC MAUBEUGE

LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

				
Martine ARLABOSSE DUNKERQUE 2	Grégory BARTHOLOMÉUS DUNKERQUE 1	Valentin BELLEVAL HAZEBROUCK	Anne-Sophie BOISSEAUX CAUDRY	Barbara COEVOET CROIX
				
Sylvie DELRUE ARMENTIÈRES	Béatrice DESCAMPS MARLY	Carole DEVOS FOURMIES	Charlotte PARMENTIER-LECOQ TEMPLEUVE	Michel LEFEBVRE DENAIN
				
Françoise MARTIN VILLENEUVE D'ASCO	Eric RENAUD SAINT-AMAND-LES-EAUX	Marie-Paule ROUSSELLE MAUBEUGE	Salim ACHIBA TOURCOING	Frédérique SEELS FACHES-THUMESNIL
				
Sébastien SEGUIN AVESNES-SUR-HELPE	Nicolas SIEGLER CAMBRAI	Marie TONNERRE TOURCOING 1		

LES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

		
David BAILLEUL Conseiller Communautaire CUD	Sébastien BROGNIART Conseiller Communautaire MEL	Jean-François MONTAGNE Conseiller Communautaire CUD
		
Anissa BADERI Conseillère Communautaire MEL	Marie-José KRAMARZ Conseillère Métropolitaine MEL	Maxence SIMPÈRE Conseiller Communautaire CC SUD AVESNOIS


ASSISTENT AUX SÉANCES AVEC VOIX CONSULTATIVE

		
Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord	Médecin Colonel Pierre LERQUET Médecin-Chef du Service de Santé et de Secours Médical	Lieutenant Fabrice TAILLEZ Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Nord





Membres élus de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours

				
Lieutenant Colonel Christophe BAUDEMONT Représentant des Sapeurs-Pompiers Professionnels Officiers	Adjudant-Chef Frédéric DEMARTELAERE Représentant des Sapeurs-Pompiers Professionnels Non-Officiers	Lieutenant Arthur COLLET Représentant des Sapeurs-Pompiers Volontaires Officiers	Adjudant Tom BURGGRAEVE Représentant des Sapeurs-Pompiers Volontaires Non-Officiers	Martin ROHART Représentant des Personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS)

LE REPRÉSENTANT DES COMMUNES


Paul-Loup TRONQUOY Maire de Bergues

ASSISTENT AUX SÉANCES

	
Bertrand GAUME Préfet de la région Hauts-de-France Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord Préfet du Nord	Joël ESPY Payeur départemental
	
Commandant Rémy MARHEM Réfèrent Sûreté et Sécurité	Valérie PRICE Réfèrent Mixité et Lutte contre les Discriminations